



Envoyé en préfecture le 29/12/2023
Reçu en préfecture le 29/12/2023
Publié le 01/01/2024
ID : 084-268400736-20231228-DCM2023_007-DE
CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/12/2023

Délibération n° 2023_007

Date de convocation : 21/12/2023

Membres en exercice : 13

Votants : 2

POUR : 2

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Le Président certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 28/12/2023



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le vingt-huit décembre 2023
à 14 HEURES 30, le Conseil d'administration du Centre
Communal d'Action Sociale de Mormoiron régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à
Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la
présidence de Régis SILVESTRE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du Conseil
d'Administration du CCAS convoqué pour le 21/12/2023,

Présents : Régis SILVESTRE, Isabelle CHANTREL,

Absents : CONIL Laurent, SILVESTRE Charlène, Julien SANCHEZ,
Bernard LECOMTE, Christel VITALBO, DELFINO Caroline, DELLARAT
Rima, MOURIES Henry, BOISSON Claude, BASTOGNE Brigitte,
ROSA Gil

Secrétaire : CORINNE RAME Adjoint administratif territorial
principal de 1 ère classe assistait à la réunion

**Conseil d'Administration -Approbation du Procès-Verbal de la séance du
06/06/2023**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 06 juin 2023 qui a été
transmis en début de conseil.

CONSIDERANT que le procès-verbal

Le conseil d'Administration ayant oui l'exposé du président et après en avoir délibéré à la majorité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 juin 2023

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Président

Régis SILVESTRE

